PROVINCE DE LIEGE **COMMUNE DE JALHAY** **ARRONDISSEMENT DE VERVIERS**

ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES A JALHAY SART PLACE DU MARCHE LE samedi 07/11/2026

La Bourgmestre,

- Vu la demande de Monsieur Pascal OUTMANNS, auvieuxsart@gmail.com pour l'organisation d'une manifestation ce samedi 07/11/ 2026 à Sart, place du Marché;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents,
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière,

ARRETE

Art.1.: **Le stationnement des véhicules sera interdit** rue Jean Nicolas Hansoulle à Sart le samedi **07/11/2026 de 10h00 à 19h00**.
La circulation des véhicule sera interdite rue Jean Nicolas Hansoulle dans son tronçon situé devant la salle La Grange (excepté circulation locale et organisateurs) le samedi 07/11/2026 de 10h00 à 19h00.

Art 3. : Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (signaux E1, C3 + excepté circulation locale), laquelle sera déposée et retirée par les ouvriers communaux et **mise en place par le demandeur sous son entière responsabilité.**

Art 4. : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art 5. : Copie de la présente sera transmise

- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- A monsieur le directeur des Opérations de la Zone des Fagnes,
- Aux services de la Zone de secours n° 4 (112)
- A notre police locale,
- A notre service des Travaux,
- Au demandeur

Jalhay le 04/11/2026
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin